

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR L'ACCROISSEMENT DES CONTRIBUTIONS
CANADIENNES ET INTERNATIONALES
AU FINANCEMENT DU CINÉMA QUÉBÉCOIS**

Rapport remis à

M^{me} Christine St-Pierre
ministre de la Culture,
des Communications
et de la Condition féminine
par M^{me} Michelle Fortin
et M. François Macerola

Juin 2007

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR L'ACCROISSEMENT DES CONTRIBUTIONS
CANADIENNES ET INTERNATIONALES
AU FINANCEMENT DU CINÉMA QUÉBÉCOIS**

Rapport remis à

M^{me} Christine St-Pierre
ministre de la Culture,
des Communications
et de la Condition féminine
par M^{me} Michelle Fortin
et M. François Macerola

Juin 2007

INTRODUCTION

LE CINÉMA QUÉBÉCOIS ET SA RELATION AVEC LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le gouvernement canadien intervient directement dans le développement, la production et la distribution des films québécois, ici et dans les marchés internationaux.

Cette intervention prend la forme de trois programmes principaux :

- 1) Le Fonds du long métrage canadien, créé en 1986 avec son objectif d'augmentation de la part du marché des films canadiens à 5 %.
- 2) Le dossier de la coproduction qui régit les relations entre les producteurs canadiens et ceux d'ailleurs par des traités qui sont développés, définis, négociés et administrés par le gouvernement canadien.
- 3) Le crédit d'impôt remboursable qui est complémentaire au crédit d'impôt remboursable du Québec mais qui possède ses propres méthodes de fonctionnement.

Notre mandat était d'approfondir les pistes de solutions proposées dans le rapport de François Macerola, intitulé *Pistes d'action – Vers un nouveau modèle d'affaires pour le milieu du cinéma québécois* qui a été présenté, en février dernier, à la ministre d'alors, M^{me} Line Beauchamp.

Notre document de travail se divise en trois parties qui analysent ces trois programmes du gouvernement canadien et offrent des solutions pratiques qui sont autant de recommandations qui devront faire l'objet de discussions avec le gouvernement fédéral.

Notre comité de travail, coprésidé par M^{me} Michèle Fortin (Télé-Québec) et M. François Macerola, et composé de : M^{me} Lyse Lafontaine (Équinoxe Films), M^{me} Joëlle Levie (SODEC), M^{me} Denise Robert (Cinémaginaire), M. Dany Chalifour (Téléfilm Canada), M. Marc Daigle (ACPAV), M. Claude Joli-Cœur (ONF), M. Christian Larouche (Chrystal Films), s'est réuni à quelques occasions, a consulté, a réfléchi et nous pouvons affirmer que nos points de vue sont partagés par la grande majorité des représentants du milieu.

CHAPITRE 1

LE FONDS DU LONG MÉTRAGE CANADIEN

Le 5 octobre 2000, la ministre du Patrimoine canadien adoptait la nouvelle Politique canadienne du long métrage et confiait à Téléfilm Canada, dans la foulée, l'administration d'un nouveau programme : Le Fonds de long métrage du Canada, dont l'objectif principal est « d'accroître les auditoires canadiens des films canadiens et de conquérir 5 % des recettes-guichets au pays d'ici 2006 ».

Pour atteindre cet objectif, Téléfilm Canada a mis en place un système de répartition linguistique des ressources affectées au financement de la production de longs métrages canadiens comme suit :

- D'abord, une ventilation des ressources disponibles 1/3 productions de langue française et 2/3 productions de langue anglaise;
- ensuite, à l'intérieur de chacune des enveloppes linguistiques ainsi constituées, une ventilation entre un volet sélectif (représentant au moins 25 % de l'enveloppe) et un volet basé sur la performance des films canadiens auprès des auditoires canadiens (pouvant atteindre au plus 75 % de l'enveloppe).

Cette méthode de répartition des aides financières a contribué à des résultats fort différents selon le marché linguistique.

Part de marché des films nationaux au Canada selon la langue

	2001	2002	2003	2004	2005	Moyenne annuelle
Ensemble du Canada						
Recettes-guichets totales	855,0 M\$	968,9 M\$	949,1 M\$	910,4 M\$	831,3 M\$	902,9 M\$
Films nationaux	13,7 M\$	26,2 M\$	34,5 M\$	41,4 M\$	44,1 M\$	32,0 M\$
En %	1,61 %	2,70 %	3,63 %	4,55 %	5,30 %	3,54 %
Canada FRANÇAIS						
Recettes-guichets totales des projections en français	121,7 M\$	139,2 M\$	142,4 M\$	138,4 M\$	136,8 M\$	135,7 M\$
Films nationaux VOF	11,6 M\$	17,5 M\$	27,1 M\$	29,3 M\$	36,4 M\$	24,4 M\$
En %	9,55 %	12,54 %	19,06 %	21,16 %	26,57 %	17,97 %
Canada ANGLAIS						
Recettes-guichets totales des projections en anglais	733,3 M\$	829,7 M\$	806,7 M\$	771,9 M\$	694,5 M\$	767,2 M\$
Films nationaux VOA	2,1 M\$	8,7 M\$	7,3 M\$	12,1 M\$	7,7 M\$	7,6 M\$
En %	0,29 %	1,05 %	0,91 %	1,57 %	1,11 %	0,99 %

Source : Téléfilm Canada.

Comme l'indique le tableau qui précède :

- La part de marché des films canadiens de langue française en proportion des recettes réalisées par l'ensemble des projections en français au Canada a augmenté de 10 % à 27 % entre 2001 et 2005, pour une moyenne annuelle de 18 % au cours de cette période;
- la part de marché des films canadiens de langue anglaise en proportion des recettes réalisées par l'ensemble des projections en anglais au Canada a augmenté de 0,29 % à 1,1 % entre 2001 et 2005, pour une moyenne annuelle de 1 % au cours de cette période.

Si l'objectif des 5 % de part de marché dans l'ensemble du Canada a été atteint en 2005, on le doit donc essentiellement aux films canadiens de langue française qui ont réalisé 83 % de la recette-guichet totale des films canadiens cette année-là.

Compte tenu des écarts de performance entre les films canadiens de langue française et ceux de langue anglaise, on peut légitimement s'interroger sur l'adéquation entre la méthode d'allocation initiale des ressources financières sur une base linguistique 1/3 VOF / 2/3 VOA et l'objectif principal du programme qui est « d'accroître les auditoires canadiens des films canadiens ».

Nous invitons Patrimoine canadien et Téléfilm Canada à prendre en considération une méthode différente de ventilation des ressources disponibles pour le financement des longs métrages canadiens qui pourrait s'inspirer de la suivante :

- **1/3 des ressources globales disponibles pour le financement de la production de longs métrages canadiens à des longs métrages de langue française (sur une base sélective);**
- **1/3 des ressources globales disponibles pour le financement de la production de longs métrages canadiens à des longs métrages de langue anglaise (sur une base sélective);**
- **1/3 des ressources globales disponibles pour le financement de la production de longs métrages canadiens au volet d'aide à la performance, sans égard à la langue.**

À notre avis, cette méthode favoriserait davantage l'atteinte de l'objectif principal du Fonds du long métrage du Canada qui est d'accroître les auditoires canadiens pour les films canadiens et permettrait à Téléfilm Canada de prendre pleinement en compte la performance des films canadiens en salles.

Il peut apparaître téméraire ou opportuniste de remettre en cause le principe de ventilation linguistique (1/3 VOF / 2/3 VOA) des ressources financières que Téléfilm Canada alloue aux longs métrages canadiens. Cependant, il importe de souligner que ce niveau de ventilation n'a rien d'universel : au Canada, dans d'autres secteurs des industries culturelles, des ventilations linguistiques différentes ont été mises en place et, à l'intérieur de l'aide à l'industrie cinématographique, d'autres programmes fédéraux ont des ventilations de base ou *de facto* très différentes.

RADIO-CANADA

Ainsi, par exemple, Radio-Canada répartit les crédits parlementaires alloués respectivement à ses deux réseaux radiophoniques de langue française (*Première Chaîne* et *Espace Musique*) et à ses deux réseaux radiophoniques de langue anglaise (*Radio One* et *Radio Two*) sur une base de 40 % FR / 60 % ANG, alors qu'elle répartit les crédits parlementaires alloués respectivement à ses deux grands réseaux de télévision généraliste (*SRC* et *CBC*) sur une base légèrement différente : 43 % FR / 57 % ANG. Cela, pour tenir compte des besoins et des situations propres à chacun des médias et des marchés linguistiques.

Répartition linguistique des crédits parlementaires au sein de CBC / Radio-Canada (en milliers de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Total
TV Réseau français	195 162	200 475	205 888	211 412	217 054	1 029 991 43 %
TV Réseau anglais	261 620	269 497	277 519	285 705	294 066	1 388 407 57 %
Total						2 418 398
Radio Réseaux français	82 991	84 440	85 916	87 423	88 962	429 732 40 %
Radio Réseaux anglais	122 329	124 465	126 636	128 852	131 115	633 397 60 %
Total						1 063 129

Source : CBC / Radio-Canada, Renouvellement de licence 1999, Données financières.

TÉLÉFILM CANADA

À l'intérieur même de Téléfilm Canada, la ventilation linguistique varie selon les programmes et (ou) a varié dans le temps au sein d'un même programme.

Si à l'origine et de façon générale la répartition linguistique du Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes (FDPEC) puis du Fonds de financement des longs métrages (FFLM) a été établie 1/3 FR / 2/3 ANG, des ajustements ponctuels ont été apportés par le ministère du Patrimoine canadien — lorsque le contexte le justifiait ou pour atteindre des buts et des objectifs spécifiques — qui ont eu pour effet de modifier cette répartition pour des périodes données.

- **FFLM**

En 1988, le gouvernement a accordé une somme additionnelle de 14,4 M\$ par année au FFLM avec pour objectif que « la production de longs métrages canadiens puisse être adéquatement financée ».

- Cette aide spéciale visait notamment à permettre à Téléfilm Canada d'augmenter sa participation financière dans certains projets, au-delà du seuil maximal prévu de 49 %, mais sous une autre forme que la prise de capital (prêts sans intérêts remboursables à même les revenus de la production).
- Les productions admissibles étaient : 1) les longs métrages de langue française; 2) les longs métrages de langues autres que le français produits par des maisons de production dont le siège social était situé à plus de 150 km de Montréal et Toronto et 3) les longs métrages dont le contenu culturel canadien est de grande qualité.

Dans les faits, cette entente a modifié la répartition linguistique des débours de Téléfilm Canada en faveur des longs métrages de langue française, qui étaient tous admissibles aux crédits additionnels, alors qu'une portion seulement des longs métrages de langue anglaise l'étaient (ceux produits hors de Toronto et Montréal).

- **FDPEC**

En 1989, le gouvernement a attribué un supplément de 18 M\$ au FDPEC pour lui permettre d'accroître la disponibilité de dramatiques canadiennes de grande qualité.

Pour tenir compte de la situation particulière qui avait cours à l'époque, le gouvernement a indiqué à Téléfilm Canada qu'il devrait répartir ces crédits additionnels en parts égales entre productions de langue française (50 %) et productions de langue anglaise (50 %).

Dans les faits, cette entente a modifié la répartition des débours de Téléfilm Canada en faveur des productions de langue française : au fonds initial de 60 M\$ se répartissant 1/3 FR (20 M\$) et 2/3 ANG (40 M\$) s'ajoutaient des crédits de 18 M\$ répartis 50 % FR (9 M\$) et 50 % ANG (9 M\$).

- **FADLM**

En 1988, le gouvernement du Canada a accordé des ressources additionnelles de 17 M\$ à Téléfilm Canada pour créer le Fonds d'aide à la distribution de longs métrages (FADLM).

Aucune répartition linguistique n'était prévue dans l'entente. Comme le volume de production de films de langue anglaise (qui incluait les films financés grâce au programme de Déduction pour amortissement (DPA), sans participation de Téléfilm Canada était beaucoup plus important que celui des films de langue française et que la participation de Téléfilm aux coûts d'acquisition des films canadiens pouvait atteindre 75 % dans le cas des films de langue anglaise mais seulement 66,66 % dans le cas des films de langue française, la très grande majorité de ces aides financières a été canalisée vers des longs métrages de langue anglaise.

- **FDNMC**

Actuellement, le Fonds de développement des nouveaux médias du Canada (FDNMC) comprend trois volets, dont l'un (*Aide aux produits*) est ventilé 1/3 productions de langue française / 2/3 productions de langue anglaise, mais dont les deux autres (*Aide à la distribution en ligne* et *Aide au développement sectoriel*) sont plutôt ventilés 50 % projets de langue française / 50 % projets de langue anglaise.

CIR FÉDÉRAL

Enfin, mentionnons que l'aide fiscale (crédit d'impôt remboursable (CIR) consentie par le gouvernement fédéral aux longs métrages cinématographiques canadiens n'est pas ventilée sur une base linguistique; elle a été largement concentrée vers les longs métrages de langue anglaise au cours des cinq dernières années disponibles.

Comme l'indique le tableau ci-après, près de 85 % de l'aide fiscale fédérale offerte aux longs métrages canadiens destinés aux salles a été allouée aux longs métrages de langue anglaise et moins de 15 % aux longs métrages de langue française.

Répartition linguistique du montant de CIR fédéral alloué aux longs métrages canadiens destinés aux salles de cinéma (en milliers de dollars)

	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	Total
VOA	11 422,8	17 115,9	16 719,4	7 801,5	14 098,5	66 618,1 (83,97 %)
VOF	1 664,6	1 555,1	2 336,1	2 611,3	2 542,8	10 709,9 (13,49 %)
Bilingues/ Autres	38,5	-	1 953,7	17,3	-	2 009,5 (2,53 %)

Source : BCPAC / CAVCO.

Bref, chaque organisme ou programme fédéral a une ventilation linguistique préalable ou *de facto* différente, qui est fonction des objectifs poursuivis par cet organisme ou ce programme et de l'environnement particulier dans lequel il intervient. Or, il nous semble que, compte tenu de l'objectif principal que poursuit le Fonds du long métrage du Canada et des résultats constatés en termes d'auditoires en salles sur chacun des marchés linguistiques au cours de ses cinq premières années d'activité, l'approche que nous préconisons est logique.

En outre, elle permettrait d'établir un meilleur équilibre linguistique dans les aides combinées (financières et fiscales) que le gouvernement canadien accorde au financement de la production de longs métrages canadiens.

Nous considérons qu'elle devrait être assortie de mesures de nature à favoriser l'accroissement de la part de marché du cinéma canadien de langue anglaise au Canada et, ainsi, sa capacité d'accéder au volet d'aide à la performance.

- **La première de ces mesures serait de rendre admissibles au Fonds de long métrage du Canada les longs métrages canadiens de langue anglaise qui se méritent 6 points sur 10 relativement au contenu canadien (au lieu de 8 points sur 10 actuellement).**

Nous croyons qu'une telle ouverture améliorerait grandement les chances des films canadiens de langue anglaise de percer leur marché domestique et de développer petit à petit une relation affective avec les téléspectateurs canadiens de langue anglaise, de la nature de celle que le cinéma de langue française entretient avec les Québécois. Si une telle relation réussit à s'établir sur un horizon à moyen terme, il sera toujours possible alors de revenir à des règles de contenu canadien plus exigeantes. Mais pour l'instant, force est de constater qu'elles constituent un handicap sérieux à l'atteinte de l'objectif principal du Fonds.

Entre-temps, Téléfilm Canada pourrait pondérer le niveau d'aide (en pourcentage du budget) que le Fonds de long métrage du Canada peut allouer à un film de langue anglaise en fonction du nombre de points de contenu canadien qu'il obtient. Et ce, selon l'esprit qui animait le rapport sur *Le contenu canadien de la production cinématographique et télévisuelle au 21^e siècle : une question d'identité culturelle*.

- **La seconde de ces mesures consisterait à prendre en compte, dans l'évaluation de la performance des films, le marché canadien, bien sûr et principalement, mais aussi les marchés étrangers, dans une proportion de 75 % marché canadien / 25 % marchés étrangers.**

Bien que l'objectif principal que poursuit le Fonds du long métrage du Canada soit d'augmenter les auditoires *canadiens* des films canadiens, le rayonnement que peuvent connaître ces films hors des frontières du pays est aussi important. Il contribue notamment à mieux faire connaître la culture, les créateurs, les artistes, les histoires et les valeurs québécoises et canadiennes dans le monde, en même temps qu'il peut constituer une source de revenus et un facteur de rentabilisation des investissements initiaux non négligeables.

À cet égard, les longs métrages canadiens de langue anglaise disposent d'avantages indéniables. D'abord parce qu'ils utilisent ce qui est devenu la *lingua franca* du monde contemporain, qui ouvre les portes d'une foule de marchés de langues nationales diverses à l'échelle planétaire. D'autre part, parce que la taille et le poids économique des principaux marchés de langue anglaise hors du Canada sont beaucoup plus importants que ceux des principaux marchés de langue française hors du Canada.

Ainsi, par exemple, les trois principaux marchés de langue anglaise hors Canada, soit les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie/Nouvelle-Zélande, comptent plus de 376 millions d'habitants comparativement à 79 millions d'habitants pour les trois principaux marchés de langue française hors Canada, soit la France, la Belgique et la Suisse (les deux derniers n'étant *a fortiori* que partiellement francophones).

Le potentiel de ventes à l'étranger, d'entrées et de recettes-guichets réalisées hors du Canada que possèdent les longs métrages canadiens de langue anglaise est donc beaucoup plus grand que celui des longs métrages de langue française. En affectant un coefficient de 25 % aux marchés étrangers dans l'évaluation des performances d'auditoire des films canadiens, on reconnaîtrait cette réalité et on accroîtrait sensiblement la capacité des films canadiens de langue anglaise d'accéder au volet d'aide à la performance.

Les modalités concrètes pour mesurer cette performance sur les marchés étrangers (qui pourraient aussi comprendre la sélection dans les festivals internationaux majeurs) restent à établir, mais nous invitons la ministre du Patrimoine canadien, Téléfilm Canada et le Groupe de travail à en retenir le principe.

Cette nouvelle approche pourrait être adoptée et appliquée au cours des cinq prochaines années, au terme desquelles le programme serait à nouveau évalué. Une réévaluation qui pourrait comparer les résultats obtenus par la méthode actuelle de 2002 à 2007 et par la nouvelle approche de 2008 à 2012 et ainsi permettre de déterminer laquelle aura été la plus efficace en fonction des objectifs du programme.

PROPOSITION

Nous proposons que la ventilation linguistique des ressources du Fonds du long métrage soit mieux adaptée à l'atteinte de ses objectifs et que pour ce faire, on développe une méthode différente de ventilation de ces fonds.

CHAPITRE 2

LA COPRODUCTION, UN ENJEU STRATÉGIQUE

Bref rappel des enjeux

- L'activité économique dans le domaine de la production cinématographique s'achemine inexorablement vers une stagnation sinon une décroissance si aucune mesure n'est prise pour trouver des solutions de remplacement et de nouvelles sources de financement.
- Le maintien et la croissance du volume de production sont essentiels pour permettre le développement des entreprises de production et par là, de l'emploi (créateurs, artistes, techniciens).
- Le développement de la coproduction fait partie des mesures qui pourraient permettre d'atteindre l'objectif mentionné ci-dessus.
- Le renouvellement des façons de faire en ce domaine doit débiter le plus rapidement possible afin de s'adapter au contexte international actuel. La complexité des modes de financement, le nombre grandissant de partenaires exigent un effort de concertation de tous les intervenants dont, au premier plan, les gouvernements fédéral et québécois.
- Le Québec se démarque par le soutien qu'il accorde à l'industrie cinématographique et télévisuelle. L'industrie québécoise doit s'engager maintenant dans une nouvelle phase de croissance et celle-ci repose principalement sur l'accès aux marchés étrangers.

Proposition d'actions

Les propositions énoncées ci-dessous sont issues de discussions entre les membres du groupe de travail ainsi que de rencontres avec les producteurs québécois (Cannes – 20 mai 2007) et des représentants du Centre national de la cinématographie (Cannes – 21 mai 2007). L'objectif premier de ces mesures est de redonner au Québec et au Canada des outils leur permettant d'être à nouveau compétitifs. (À noter également que plusieurs de ces propositions se trouvent dans le rapport de Nordicity (mai 2004) sur la compétitivité canadienne dans les traités de coproduction).

Les axes d'intervention proposés sont les suivants :

- il est urgent que tous les accords de coproduction avec le Canada soient revus afin qu'ils soient compétitifs avec les ententes signées entre pays européens notamment¹. À cet effet, il est indispensable de permettre une participation minoritaire d'un coproducteur à 10 % pour les projets dont le budget est supérieur à 3,5 M\$CAN, quelle que soit la langue de tournage (actuellement cet apport minoritaire est généralement de 20 % et peut atteindre 30 % avec certains pays). Dans le cadre de ces révisions, adapter le contenu des accords afin qu'ils soient applicables de façon simple et permettent également une certaine flexibilité dans leur application (dépenses en pays tiers, documents à remettre et obligations);

1. Patrimoine canadien procède actuellement à la révision de sa politique internationale en matière de production audiovisuelle. Une consultation publique, annoncée depuis plus d'un an déjà, devrait avoir lieu prochainement. Un projet de texte de consultation serait en cours de rédaction. Une première ébauche a été présentée lors de la rencontre entre organismes provinciaux et Téléfilm Canada en février 2007.

- déterminer des zones de collaboration possible avec la Communauté européenne incluant la culture, afin que le Québec puisse faire partie de certains programmes européens (dont les programmes Média dans le domaine du cinéma). L'entente signée entre la Suisse et l'Europe pourrait servir de base de travail;
- accorder au Québec le rôle de leader dans la négociation d'ententes internationales, notamment avec l'Europe. Pour le premier ministre Jean Charest, il est naturel que le Québec se fasse le porteur d'un dossier comme celui-ci. « Le Québec est ouvert sur le monde et c'est pourquoi les Québécois ont appuyé la mise en place d'un accord de libre-échange nord-américain. De plus, lorsqu'il s'agit de l'Europe, c'est le Québec qui est le moteur de la relation. Nous avons la responsabilité de consolider et d'étendre ces liens, nécessaires à notre croissance et à notre prospérité. Nous avons des niveaux de développement comparables et nous partageons les mêmes valeurs. Nos économies ont besoin de marchés développés pour prospérer, et nos chercheurs ont besoin de travailler au sein des meilleures équipes. Nous pouvons ensemble agir plus efficacement face aux grands enjeux, tels le réchauffement de la planète, la sécurité internationale, l'aide au développement ou la lutte contre la pauvreté ».

« L'approche de négociation devrait être suffisamment souple et ouverte de façon à permettre l'ajout de négociations sectorielles en parallèle ou en annexe à l'accord plus large... » (extraits du communiqué de presse du 26 janvier 2007 publié par le bureau du premier ministre dans le cadre du Forum économique mondial de Davos);

- harmoniser les obligations de dépenses locales (indiquées dans la définition de production québécoise) entre les différents programmes d'aide et mesures fiscales de la SODEC pour les coproductions internationales;
- étendre la bonification du crédit d'impôt du Québec pour les longs métrages de langue française à toutes les coproductions tournées dans cette langue (coproductions majoritaires et minoritaires);
- revoir les règles du crédit d'impôt fédéral en matière de copyright afin qu'il soit compatible avec certaines aides internationales;
- voir avec Patrimoine canadien et Téléfilm Canada la possibilité de modifier leurs programmes (gestion du mini-traité et Fonds du long métrage du Canada) afin d'alléger les procédures administratives ainsi que de mettre en place des mesures et un budget destinés spécifiquement à la coproduction;
- introduire une mesure destinée à soutenir les entreprises de production dans la phase stratégique de développement de projets en coproduction ou destinés aux marchés étrangers. Cette mesure pourrait s'inspirer de l'aide corporative aux entreprises de production et du programme SODEXPORT de la SODEC, et nécessiterait un budget approprié. Il faudrait aussi fixer des exigences spécifiques, notamment la description des activités et la nature des dépenses admissibles;
- sensibiliser les chaînes de télévision francophones quant à leur soutien à la coproduction qui leur permet de découvrir de nouveaux talents non nationaux;

- travailler de concert avec les homologues étrangers et francophones à une plus grande compatibilité des aides nationales (notamment au chapitre des crédits d'impôt) ainsi qu'à une simplification de l'accès à leurs aides pour les coproductions minoritaires en vue d'assurer plus facilement la réciprocité;
- organiser une commission mixte avec la France d'ici la fin décembre, laquelle serait pilotée par la SODEC, afin de revoir en profondeur l'accord de coproduction avec le Canada et trouver une solution aux nombreux irritants actuels.

PROPOSITION

Afin de donner suite à notre réflexion qui n'a d'autre objectif que de redonner la place qui revient de droit à notre cinéma sur la scène internationale, il faudra :

- *Modifier certains programmes d'aide existants, tant du côté du Québec que du Canada;*
- *Intéresser tous les ministères concernés des gouvernements du Québec et du Canada;*
- *Renégocier, avec une approche différente, la majorité des ententes de coproduction entre le Canada et les autres pays.*

CHAPITRE 3

PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET MAGNÉTOSCOPIQUE CANADIENNE

Le programme de crédit d'impôt remboursable à la production cinématographique et magnétoscopique canadienne a été instauré pour remplacer le programme de déduction pour amortissement qui permettait à des investisseurs privés de réclamer une déduction pour amortissement sur le total de leurs investissements dans une production canadienne en bénéficiant d'un amortissement accéléré et bonifié de 100 %. Le programme de crédit d'impôt, plus performant et plus adapté à la production canadienne, avait pour but un meilleur financement dirigé directement vers la production canadienne.

Le milieu de la production indépendante est très satisfait de cette mesure fiscale puisqu'il peut réclamer un crédit d'impôt remboursable lorsqu'il effectue une dépense de main-d'œuvre canadienne pour une production cinématographique et magnétoscopique canadienne.

Performance du crédit d'impôt remboursable – fédéral

Malgré le fait que le programme de crédit d'impôt remboursable demeure une mesure appréciable, la performance de ce crédit d'impôt dans la structure financière d'une production cinématographique entièrement canadienne de langue française demeure toutefois marginale. Ce programme du gouvernement canadien est basé sur une dépense de main-d'œuvre qui ne peut excéder 60 % du coût amortissable du film. Le coût amortissable auquel fait référence la loi fiscale est le coût de production duquel on soustrait tous les montants d'aide gouvernementale et non gouvernementale. Ainsi, lorsqu'une production cinématographique obtient environ 80 % d'aide gouvernementale ou non gouvernementale pour son financement, ce qui est le cas des productions cinématographiques de langue française, le coût du film est abaissé à 20 % de sa valeur réelle. Avec un tel calcul, la dépense de main-d'œuvre maximale sur laquelle le producteur pourra réclamer un crédit d'impôt sera de 12 % du coût de production (20 % x 60 %). Et cela, malgré le fait que la dépense de main-d'œuvre des productions cinématographiques de langue française atteigne parfois jusqu'à 60 % des coûts de production.

Nous avons fait un exercice en tenant compte des données de la production cinématographique de langue française que l'on trouve dans le document *Rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada – Profil 2006*.

En 2004-2005, le volume des productions cinématographiques canadiennes de langue française était de 76 M\$ alors que le volume des productions cinématographiques de langue anglaise atteignait 174 M\$. Le même document donne la provenance des financements de la production cinématographique canadienne, toutes langues confondues, dont les crédits d'impôt fédéraux qui totalisent 19 M\$, soit 7 % de l'ensemble des structures financières. Or, pour les productions cinématographiques de langue française, le crédit d'impôt fédéral représente rarement plus de 3 % d'une structure financière.

Nous avons consulté les tableaux spécifiques de Téléfilm Canada disponibles dans son *Rapport annuel 2003-2004* (ces tableaux ne sont plus disponibles pour l'année 2004-2005), afin de déterminer le pourcentage des montants d'aide réducteurs dans les structures financières des productions cinématographiques soutenues par le Fonds du long métrage canadien (FLMC). Alors que pour les productions anglophones soutenues par le FLMC les montants d'aide réducteurs se situent à 63 % du budget, les montants d'aide réducteurs pour les

productions francophones atteignent 83 % du budget. Il est à noter que les productions cinématographiques de langue anglaise ne sont pas toutes soutenues par le FLMC puisque certaines d'entre elles sont destinées à la télévision et au marché étranger dont le financement est majoritairement privé et non réducteur du coût de production. Ce qui n'est pas la réalité des productions cinématographiques de langue française.

Dans le tableau fourni à l'annexe 1, on peut constater l'effet direct du programme de crédit d'impôt fédéral dans le financement de la production cinématographique de langue française.

Alors que le volume des productions cinématographiques de langue anglaise est 2,3 fois plus élevé que le volume des productions cinématographiques de langue française, le crédit d'impôt fédéral est 8,5 fois plus élevé pour les productions de langue anglaise.

La raison de cette grande disparité est facile à expliquer : les productions cinématographiques de langue anglaise ont accès à un marché plus large et peuvent bénéficier d'un apport financier de sources étrangères et de plusieurs télédiffuseurs canadiens et étrangers. Des sources de financement privé, non réductrices du coût de production, qui ne sont pas accessibles aux producteurs de longs métrages canadiens de langue française.

Dans les faits, pour l'année 2004-2005, les productions de langue française ont pu bénéficier d'un crédit d'impôt de 2 M\$ qui représente 2,6 % de la structure de financement, alors que les productions de langue anglaise ont reçu un crédit d'impôt de 17 M\$ qui représente 10 % de la structure de financement.

Proposition pour améliorer la performance du programme de crédit d'impôt du gouvernement canadien

Plusieurs facteurs contribuent à demander une modification au programme de crédit d'impôt remboursable du gouvernement canadien pour les productions cinématographiques de langue française. Tout d'abord, mentionnons le manque de fonds du FLMC qui ne peut assurer une continuité dans le financement de la production cinématographique de langue française par ailleurs très performante auprès de son public, un rééquilibrage entre le financement du gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, qui a annoncé un investissement supplémentaire dans la production de longs métrages de langue française pour contrer la crise actuelle du financement, et finalement un crédit d'impôt significatif basé sur une dépense réelle de main-d'œuvre canadienne.

En modifiant la loi fiscale comme nous le suggérons, le crédit d'impôt remboursable du gouvernement canadien pour les longs métrages de langue française, qui était selon notre estimation de 2 M\$ en 2004-2005, (nous estimons que 2006-2007 serait sensiblement au même niveau) passerait à 12,8 M\$².

Enfin, rappelons que cette dépense fiscale ne s'appliquera qu'à compter de l'année 2008 puisque les crédits d'impôt sont remboursables dans l'année suivant l'année au cours de laquelle la dépense de main-d'œuvre a été payée.

2. Base de calcul : Coût de production 76 M\$ - Crédit d'impôt du Québec 15 M\$ x 60 % = 36.6 M\$ main-d'œuvre admissible x 35 % de crédit d'impôt à la main-d'œuvre admissible = 12,8 M\$.

PROPOSITION

Afin d'assurer une continuité dans le financement des films de langue française, nous proposons que le crédit d'impôt soit modifié de la façon suivante :

- 1. La Loi fiscale serait changée quant à la détermination du coût de production pour permettre que les montants d'aide gouvernementale et non gouvernementale ne soient pas considérés comme réducteurs du coût de production. Nous faisons toutefois une exception pour les crédits d'impôt provinciaux qui demeureraient réducteurs du coût de production.*
- 2. La Loi fiscale serait modifiée relativement au pourcentage de crédit d'impôt à la main-d'œuvre, passant de 25 % de crédit à 35 % pour les longs métrages de langue française.*
- 3. La nouvelle mesure s'appliquerait à toutes les productions dont les prises de vue principales commencent après la date de l'annonce de la modification.*

CONCLUSION

Ces propositions se veulent réalistes et pratiques et n'ont qu'un objectif de stabilisation du financement des longs métrages de langue française, tout en privilégiant une meilleure synergie entre les différents programmes des gouvernements du Québec et du Canada.

ANNEXE I

Impact de la modification du crédit d'impôt fédéral sur le niveau de production de longs métrages francophones

Structure de financement (base 2004-2005)

	Actuelle	Proposée
Aides publiques (réductrices du crédit d'impôt)	46 119 400 \$	0
Apports non réducteurs du crédit d'impôt	12 920 000 \$	59 039 400 \$
Crédit d'impôt du Québec	14 960 600 \$	14 960 600 \$
Crédit d'impôt fédéral	2 000 000 \$	12 818 274 \$
Montant total disponible pour la production	49 027,00 \$ \$	86 818 674 \$

Remarques :

- 1) Les modifications proposées sont les suivantes :
 - a. Modification des aides réductrices pour inclure les aides publiques dans les dépenses admissibles.
 - b. Hausse du taux de 25 % à 35 %.
- 2) Pour un niveau de production de 174 000 000 \$, les longs métrages de langue anglaise ont reçu 17 000 000 \$ en crédits d'impôt en 2004-2005.
- 3) Un ajout de 10,8 M\$ en crédits d'impôt fédéral s'ajoutant au budget de production devrait provoquer des hausses subséquentes des crédits d'impôt fédéral et du Québec de l'ordre d'environ 2 M\$ pour le Québec et de 1,7 M\$ pour le fédéral. Ces montants ne sont pas inclus dans le tableau. Ceci porterait les budgets de production à environ 90,5 M\$.

